

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_09_050

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le huit septembre à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la Mairie de Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise), sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : ENTRETIEN DES LOCAUX DU SIEGE ADMINISTRATIF ET DU CENTRE TECHNIQUE, DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A BENET ET MAILLEZAIS, DES CABINETS DE SANTE DE NIEUL-SUR-L'AUTISE ET DAMVIX

Monsieur le Président expose que les contrats en cours pour l'entretien des locaux :

- du siège administratif et du centre technique,
- de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, pour les sites de Benet et de Maillezais,
- des cabinets de santé de Nieul-sur-l'Autise et de Damvix

sont arrivés à échéance ou vont arriver à échéance.

En conséquence, afin d'assurer les prestations de nettoyage et d'entretien des locaux du siège administratif de la Communauté de Communes et du centre technique, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour les sites de Benet et de Maillezais, les cabinets de santé de Damvix et Nieul-sur-l'Autise, il convient de conclure de nouveaux contrats, l'objectif étant par la suite d'uniformiser les dates de contrats des différents sites. Une consultation sera lancée avant la fin de l'année afin de gérer de façon plus globale toutes les prestations de ménage.

Monsieur le Président présente donc les contrats de mise à disposition de personnel de l'Association Multi service Sud Vendée de Fontenay-le-Comte, comme suit :

- Maison de santé sites de Benet et Maillezais, montant mensuel de 2 064.44 € TTC, soit 12 386.64 € TTC pour 6 mois du 1er juillet au 31 décembre 2023,
- Siège administratif et centre technique, montant mensuel de 1 533.18 € TTC, pour 3 mois du 13 juillet au 15 octobre, et montant mensuel de 3 066.36 € TTC du 16 octobre au 31 décembre 2023 (surface existant et extension du siège), soit un total de 12 265.44 € TTC ;
- Cabinet de santé de Nieul-sur-l'Autise, montant mensuel de 765.73 € TTC, soit 2 680.06 € TTC, pour 3.5 mois du 15 septembre au 31 décembre 2023 ;
- Cabinet de santé de Damvix, montant mensuel de 415.62 € TTC, soit 511.62 € TTC pour environ 1 mois et une semaine du 23 novembre au 31 décembre 2023 ;
- Soit un total de 27 843.76 € TTC pour l'ensemble des sites sur les périodes déterminées.

Monsieur le Président demande au Bureau :

- son accord sur les contrats, tels que présentés ci-dessus, pour les prestations d'entretien des locaux du siège administratif de la Communauté de Communes et du centre technique, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, et des cabinets de santé de Nieul-sur-l'Autise et Damvix,
- et son autorisation pour signer les devis correspondant avec l'Association Multi Service Sud-Vendée.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord sur les contrats, tels que présentés ci-dessus et joints en annexe de la présente décision, pour les prestations d'entretien des locaux du siège administratif de la Communauté de Communes et du centre technique, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, et des cabinets de santé de Nieul-sur-l'Autise et Damvix.
- Autorise Monsieur le Président à signer les devis correspondant avec l'Association Multi Service Sud-Vendée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 8 septembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL N° 3-1

Maisons de Santé de Maillezais et Benet

ENTRE LES SOUSSIGNES

<p>L'Association MULTI'service Association déclarée loi de 1901</p> <p>Représentée par Serge BOURGOIN -Président – Danièle PRUGENT Directrice, dûment habilités aux fins présentes, pour le compte de l'établissement</p> <p>2 Bd Du Guesclin 85232 FONTENAY LE COMTE CEDEX Tél : 02.51.69.39.39 Courriel accueil@groupe-mssv.fr SIRET 37877006900045</p> <p style="text-align: right;">Ci-après le "Prestataire" D'une part</p>	<p>La Communauté de communes VENDEE SEVRE AUTISE</p> <p>Représentée par Michel BOSSARD- Président</p> <p>25 Rue de la Gare OULMES 85420 RIVES D'AUTISE Tel : 02.51.50.48.80 Courriel : secretariat.comptabilite@cc-vsa.com</p> <p style="text-align: right;">Ci-après le "Client" D'autre part</p>
---	--

MULTI'service et la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise sont ci-après dénommés " la/les Parties(s) "

1. Application

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'exécution de MULTI'service lors des interventions dans les **Maisons de Santé de Maillezais et Benet** telles que définies ci-après et souscrites par le Client.

2. Durée

Les conditions particulières d'exécution des interventions en vigueur à compter **du 1 Juillet 2023 jusqu'au 31 Décembre 2023** sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, un (1) mois avant la fin de la Période en cours. Sous réserve d'en informer le Client au minimum deux (2) mois avant l'échéance de chaque Période, MULTI'service pourra modifier les tarifs des interventions pour la Période suivante.

3. Accès au site

Le Client confirme donner accès au site tous les jours au salarié mis à disposition par MULTI'service



4. Modalités d'intervention

MULTI'service met à disposition du personnel suivant le planning défini par le client, fournit le matériel, les produits et en assure l'entretien.

5. Conditions financières

Pour la Maison de Santé de Benet chiffrage mensuel : 1418.04€ TTC

Pour la Maison de Santé de Maillezais chiffrage mensuel : 646.40€ TTC

Les interventions feront l'objet d'une facturation selon les modalités suivantes mensuellement, terme à échoir à réception de la facture

Modalités de règlement : Virement

Le Président de MULTI'service

Serge BOURGOIN

Le Président de la Communauté de Communes

Michel BOSSARD





CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL N° 1-2

ENTRE LES SOUSSIGNES

<p>L'Association MULTI'service Association déclarée loi de 1901</p> <p>Représentée par Serge BOURGOIN -Président – Danièle PRUGENT Directrice, dûment habilités aux fins présentes, pour le compte de l'établissement</p> <p>2 Bd Du Guesclin 85232 FONTENAY LE COMTE CEDEX Tél : 02.51.69.39.39 Courriel accueil@groupe-mssv.fr SIRET 37877006900045</p> <p style="text-align: right;">Ci-après le "Prestataire" D'une part</p>	<p>La Communauté de communes VENDEE SEVRE AUTISE</p> <p>Représentée par Michel BOSSARD- Président</p> <p>25 Rue de la Gare OULMES 85420 RIVES D'AUTISE Tel : 02.51.50.48.80 Courriel : secretariat.comptabilite@cc-vsa.com</p> <p style="text-align: right;">Ci-après le "Client" D'autre part</p>
---	--

MULTI'service et la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise sont ci-après
dénommés " la/les Parties(s)"

1. Application

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'exécution de MULTI'service lors
des interventions dans les locaux de la Communauté de communes telles que définies ci-
après et souscrites par le Client.

2. Durée

Les conditions particulières d'exécution des interventions en vigueur à compter du 13 Juillet 2023 et
jusqu'au 31 décembre 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, par lettre
recommandée avec accusé de réception, un (1) mois avant la fin de la Période en cours.
Sous réserve d'en informer le Client au minimum deux (2) mois avant l'échéance de chaque Période,
MULTI'service pourra modifier les tarifs des interventions pour la Période suivante.



Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 085-248500563-20230908-2023B_09_050-DE



3. Accès au site

Le Client confirme donner accès au site tous les jours au salarié mis à disposition par MULTI'service

4. Modalités d'intervention

MULTI'service met à disposition du personnel suivant le planning défini par le client, fournit le matériel, les produits et en assure l'entretien.

5. Conditions financières

Pour la Communauté de Communes chiffrage mensuel : 1533.18€ TTC

Les interventions feront l'objet d'une facturation selon les modalités suivantes mensuellement, terme à échoir à réception de la facture

Modalités de règlement : Virement

Le Président de MULTI'service

Serge BOURGOIN

Le Président de la Communauté de Communes

Michel BOSSARD



Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 085-248500563-20230908-2023B_09_050-DE

S²LO



MULTI' service

2 BD Duguesclin
85200 Fontenay Le Comte
Téléphone : 02 51 69 39 39
Mail: accueil@groupe-mssv.fr
www.mssv.fr

ESTIMATION

Date 14/9/2023

Estimation n° 2023-00220

Référence

La présente estimation gratuite est valable 3 mois

Communauté de Communes Vendée Sèvres Aulise
25 rue de la Gare
85240 Rives d'Aulise
02.51.50.48.80
direction.techniques@cc-vsaa.com

"Estimation reçue avant l'exécution de la mise à disposition"

DESCRIPTION	HEURES	TAUX HORAIRE	MONTANT
Mise à disposition de personne' actuelle. 26h / mois <i>A compter 13/07/2023</i>	26,00		1 536 16
Mise à disposition supplémentaire pour l'extension (10 bureaux + 1 grand couloir). <i>A compter 16/10/2023</i>	26,00		1 536 16
		SOUS-TOTAL	3 072 32
		AUTRE	
		TOTAL	3 072 32

Tarif basé sur le SMIC horaire en vigueur sous réserve de l'application de l'égalité de traitement en matière de rémunération et du tarif appliqué à la date de réalisation des travaux.

Signature suivie de la date et de la mention légale: "bon pour mise à disposition"

Ces tarifs sont exonérés de TVA en vertu de l'article du code général des impôts, sous réserve de modification législative ou réglementaire prévoyant un assujettissement à la TVA.
Il est rappelé que dans le cadre de la mise à disposition de personnel le client doit fournir le matériel en état de fonctionnement et les nécessaires à la réalisation de la tâche.

MERCI DE VOTRE CONFIANCE !

Retrouvez nous sur:



Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le



ID : 085-248500563-20230908-2023B_09_050-DE

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL N° 2-1 Maison de Santé de Nieul sur l'Autise

ENTRE LES SOUSSIGNES

<p>L'Association MULTI'service Association déclarée loi de 1901</p> <p>Représentée par Serge BOURGOIN -Président – Danièle PRUGENT Directrice, dûment habilités aux fins présentes, pour le compte de l'établissement</p> <p>2 Bd Du Guesclin 85232 FONTENAY LE COMTE CEDEX Tél : 02.51.69.39.39 Courriel accueil@groupe-mssv.fr SIRET 37877006900045</p> <p style="text-align: right;">Ci-après le "Prestataire" D'une part</p>	<p>La Communauté de communes VENDEE SEVRE AUTISE</p> <p>Représentée par Michel BOSSARD- Président</p> <p>25 Rue de la Gare OULMES 85420 RIVES D'AUTISE Tel : 02.51.50.48.80 Courriel : secretariat.comptabilite@cc-vsa.com</p> <p style="text-align: right;">Ci-après le "Client" D'autre part</p>
--	--

MULTI'service et la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise sont ci-après dénommés "la/les Parties(s)"

1. Application

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'exécution de MULTI'service lors des interventions dans les **locaux de la Maison de Santé de Nieul sur l'Autise** telles que définies ci-après et souscrites par le Client.

2. Durée

Les conditions particulières d'exécution des interventions en vigueur à compter du **15 Septembre 2023 jusqu'au 31 Décembre 2023** sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, un (1) mois avant la fin de la Période en cours.

Sous réserve d'en informer le Client au minimum deux (2) mois avant l'échéance de chaque période, MULTI'service pourra modifier les tarifs des interventions pour la Période suivante.



3. Accès au site

Le Client confirme donner accès au site tous les jours au salarié mis à disposition par MULTI'service

4. Modalités d'intervention

MULTI'service met à disposition du personnel suivant le planning défini par le client, fournit le matériel, les produits et en assure l'entretien.

5. Conditions financières

Pour la Communauté de Communes chiffrage mensuel : 765.73€ TTC

Les interventions feront l'objet d'une facturation selon les modalités suivantes mensuellement, terme à échoir à réception de la facture

Modalités de règlement : Virement

Le Président de MULTI'service

Serge BOURGOIN

Le Président de la Communauté de Communes

Michel BOSSARD



CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL N° 4

Maison de Santé de Damvix

ENTRE LES SOUSSIGNES

<p>L'Association MULTI'service Association déclarée loi de 1901</p> <p>Représentée par Serge BOURGOIN -Président – Danièle PRUGENT Directrice, dûment habilités aux fins présentes, pour le compte de l'établissement</p> <p>2 Bd Du Guesclin 85232 FONTENAY LE COMTE CEDEX Tél : 02.51.69.39.39 Courriel accueil@groupe-mssv.fr SIRET 37877006900045</p> <p style="text-align: right;">Ci-après le "Prestataire" D'une part</p>	<p>La Communauté de communes VENDEE SEVRE AUTISE</p> <p>Représentée par Michel BOSSARD- Président</p> <p>25 Rue de la Gare OULMES 85420 RIVES D'AUTISE Tel : 02.51.50.48.80 Courriel : secretariat.comptabilite@cc-vsa.com</p> <p style="text-align: right;">Ci-après le "Client" D'autre part</p>
---	--

MULTI'service et la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise sont ci-après dénommés " la/les Parties(s)"

1. Application

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'exécution de MULTI'service lors des interventions dans la **Maison de Santé de DAMVIX** telles que définies ci-après et souscrites par le Client.

2. Durée

Les conditions particulières d'exécution des interventions en vigueur à compter **du 23 Novembre 2023 jusqu'au 31 Décembre 2023** sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, un (1) mois avant la fin de la Période en cours. Sous réserve d'en informer le Client au minimum deux (2) mois avant l'échéance de chaque Période, MULTI'service pourra modifier les tarifs des interventions pour la Période suivante.

3. Accès au site

Le Client confirme donner accès au site tous les jours au salarié mis à disposition par MULTI'service



Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 085-248500563-20230908-2023B_09_050-DE



4. Modalités d'intervention

MULTI'service met à disposition du personnel suivant le planning défini par le client, fournit le matériel, les produits et en assure l'entretien.

5. Conditions financières

Pour la Maison de Santé de Damvix chiffrage mensuel : 415.62 TTC

Les interventions feront l'objet d'une facturation selon les modalités suivantes mensuellement, terme à échoir à réception de la facture

Modalités de règlement : Virement

Le Président de MULTI'service

Serge BOURGOIN

Le Président de la Communauté de Communes

Michel BOSSARD

